



Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) du Territoire de l'Ouest

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

PCAET APPROUVÉ EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25/06/2025



Résumé non technique

Introduction

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) du Territoire de l'Ouest est le document stratégique de la collectivité visant à répondre aux défis climatiques, énergétiques et de qualité de l'air. Ce plan s'inscrit dans les obligations légales liées à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, imposant aux collectivités locales de plus de 20 000 habitants de coordonner la transition énergétique de leur territoire. Le PCAET du Territoire de l'Ouest, qui est une évolution du Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) adopté en 2015, est conçu pour structurer les actions du territoire en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de production d'énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique.

L'ordonnance du 17 juin 2020 conforte dans le même temps le rapprochement entre les schémas de cohérence territoriaux (SCoT) et les PCAET en donnant la possibilité aux porteurs de SCoT qui le souhaitent d'élaborer un SCoT-PCAET autrement appelé un SCoT-AEC (Air-Énergie-Climat), processus dans lequel s'est engagé le Territoire de l'Ouest¹.

Le présent document représente le projet d'orientations stratégiques du PCAET du Territoire de l'Ouest. Il est le fruit du diagnostic territorial réalisé en 2023 et de la prise en compte des orientations du projet de territoire du Territoire de l'Ouest, « Ouest 2040 ». Cette stratégie sera également au cœur du Projet d'Aménagement Stratégique du futur SCoT.

Diagnostic Territorial

Le diagnostic territorial réalisé pour le PCAET a permis de mettre en lumière les enjeux principaux du territoire en matière de climat, d'énergie et de qualité de l'air.

Le Territoire de l'Ouest consomme environ 24 % de l'énergie totale de l'île, avec une prépondérance de l'énergie fossile (85 % de la consommation). En 2021, le territoire a consommé 2 853 GWh d'énergie, dont 63 % sous forme de carburants pour les transports. Par ailleurs, les émissions de GES sont importantes, atteignant 2,813 millions de tonnes équivalent CO₂, majoritairement issues des secteurs des transports (30 %), de la consommation d'énergie des bâtiments (25 %) et de la consommation de biens matériels et alimentaires (37 %). Ces consommations énergétiques, matérielles et les impacts sur le climat sont par ailleurs en croissance.

L'étude de la vulnérabilité climatique a montré que le territoire fait face à des risques croissants, notamment en matière de risques face aux phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents et puissants, le recul du trait de côté, la disponibilité en eau ou de la perte de biodiversité. Le territoire doit ainsi préparer son adaptation pour faire face à ces vulnérabilités.

Concertation et élaboration du plan climat

La concertation, débutée en avril 2023 et finalisée en juin 2024, a joué un rôle central dans l'élaboration du PCAET, avec la participation des élus, des services du territoire et des acteurs locaux (entreprises, institutions et associations). L'objectif de cette démarche participative était

¹ https://www.Territoire_de_l'Ouest.re/competences-et-projets/amenagement-et-habitat/scot-ouest-schema-de-coherence-territoriale-du-Territoire-de-l'Ouest

de créer un plan adapté aux réalités locales et aux attentes des parties prenantes, en proposant des actions concrètes et en tenant compte des retours des différents acteurs. Des ateliers, des entretiens avec les élus, ainsi que des réunions techniques ont permis de consolider les orientations stratégiques du plan et de finaliser le programme d'actions.

Objectifs

Le PCAET du Territoire de l'Ouest s'aligne sur les objectifs nationaux et régionaux, notamment ceux fixés par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Les principaux objectifs pour 2030 et 2050 sont :

- Réduction des émissions de GES : -22 % d'ici 2030 et -81 % d'ici 2050 par rapport à 2021.
- Réduction de la consommation d'énergie : -24 % d'ici 2030 et -53 % d'ici 2050.
- Autonomie énergétique : 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2030 pour la production électrique.

Stratégie et plan d'action

La concertation du PCAET a permis de proposer une stratégie structurée autour de six grandes orientations visant à répondre aux enjeux du territoire. Dans chaque orientation des objectifs ont été fixés sur des thématiques plus précises et des actions ont été choisies pour répondre à ces objectifs. En tout 6 orientations, 19 objectifs et 35 actions

- 1. Développer les mobilités alternatives et décarbonées :** Réduire l'usage de la voiture individuelle et encourager les transports collectifs et doux (vélos, marche).
- 2. Réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables :** Encourager la sobriété énergétique et renforcer la part des énergies renouvelables, notamment grâce à des projets photovoltaïques et de biomasse.
- 3. Aménager un territoire résilient :** Adapter les infrastructures et les aménagements aux défis du changement climatique, protéger les populations et les milieux naturels vulnérables.
- 4. Favoriser un modèle économique plus durable :** Encourager une économie circulaire et locale, réduisant la dépendance aux importations de biens et favorisant les circuits courts.
- 5. Assurer la préservation de la qualité de l'air :** Réduire les émissions de polluants, notamment grâce à la diminution des transports thermiques et à la promotion de véhicules électriques.
- 6. Faire vivre le PCAET :** Mettre en place une gouvernance efficace pour garantir la mise en œuvre des actions du PCAET, avec une implication forte des élus et des acteurs locaux.

La nécessité de faire vivre le PCAET

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial du Territoire de l'Ouest représente un engagement fort pour la transition écologique et énergétique de la collectivité. En se fixant des objectifs ambitieux et en adoptant une stratégie adaptée aux spécificités locales, le territoire se dote d'un cadre solide pour relever les défis climatiques des prochaines décennies. Mais ce plan ne pourra vivre et être mis en œuvre qu'à la condition de la mise en place d'une animation structurée et l'implication continue des élus et des services sera cruciale pour assurer la réussite de ce plan.

Tableau 1 : Plan d'actions du PCAET du Territoire de l'Ouest

Orientation 1 : Développer les mobilités alternatives et décarbonées sur le territoire
Objectif 1 : Réduire les déplacements en voiture et développer des solutions de mobilités nouvelles
1.1 Réduire la place de la voiture sur le territoire
1.2 Encourager l'aménagement du travail auprès des entreprises pour réduire les déplacements pendulaires
1.3 Encourager le développement des mobilités innovantes
Objectif 2 : Accroître la mobilité collective et douce
2.1 Améliorer la performance des transports en commun
2.2 Développer une offre encourageant l'usage du vélo
Orientation 2 : Baisser les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables
Objectif 3 : Renforcer la qualité de l'offre de logements existants et nouveaux
3.1 Améliorer l'habitat : mettre en œuvre un service public d'amélioration de l'habitat et résorber les situations d'indignité
Objectif 4 : Agir en faveur d'une maîtrise de l'énergie
4.1 Améliorer la rénovation des locaux tertiaires
4.2 Améliorer la compétitivité industrielle en agissant sur l'énergie
Objectif 5 : Accompagner le potentiel de développement en matière d'énergies renouvelables
5.1 Élaborer un schéma directeur des énergies et des réseaux pour le territoire
Orientation 3 : Aménager un territoire résilient
Objectif 6 : Bâtir un nouveau modèle d'aménagement adapté à nos spécificités territoriales et climatiques
6.1 Faire un SCoT-AEC ambitieux et permettant un rééquilibrage de l'armature territoriale
6.2 Intégrer des exigences climat-air-énergie et de biodiversité dans toutes les opérations d'aménagement
Objectif 7 : Adopter une gestion durable et responsable des ressources
7.1 Préserver et restaurer les ressources en eau et les sols
Objectif 8 : Protéger notre territoire et nos populations face aux chocs climatiques
8.1 Protéger le territoire contre les submersions et le recul du trait de côte
8.2 Protéger le territoire contre les inondations
8.3 Permettre un aménagement adapté à Mafate
Objectif 9 : Préserver nos milieux aquatiques et notre biodiversité
9.1 Protéger et restaurer les milieux aquatiques, la biodiversité et les espaces naturels

Orientation 4 : Orienter notre économie vers un modèle plus durable

Objectif 10 : Intensifier la politique "zéro-déchet"

10.1 Soutenir les démarches d'écologie industrielle en zone d'activité

10.2 Réduire la quantité de déchets produite et renforcer le réemploi

10.3 Lutter contre le gaspillage alimentaire

Objectif 11 : Orienter le tourisme vers le durable et la clientèle locale

11.1 Élaborer une stratégie touristique durable et résiliente

Objectif 12 : Accompagner la transition vers une agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement

12.1 Soutenir l'agriculture durable et de proximité sur le territoire

12.2 Accompagner les Hauts vers un développement respectueux de leur authenticité et de leurs spécificités

Objectif 13 : Diversifier le modèle économique de l'Ouest vers plus de solidarité, de circularité et de durabilité

13.1 Soutenir les projets mixant ESS et dimensions AEC

Objectif 14 : Affirmer l'Ouest comme une économie d'innovation et de savoirs

14.1 Faire du Territoire de l'Ouest un territoire précurseur en matière d'innovations liées au changement climatique

Orientation 5 : Assurer la préservation de la qualité de l'air

Objectif 15 : Améliorer la connaissance sur l'état de la qualité de l'air sur le territoire

15.1 Renforcer les moyens de surveillance afin d'améliorer les données sur la qualité de l'air

Objectif 16 : Sensibiliser et informer la population et les acteurs locaux aux enjeux de la qualité de l'air

16.1 Informer et sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'air

Orientation 6 : Faire vivre et mettre en œuvre le PCAET

Objectif 17 : Structurer une gouvernance pérenne en charge de la mise en œuvre du PCAET

17.1 Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie

17.2 Assurer le pilotage et le portage de la politique climat-air-énergie

17.3 Mettre en place un système de suivi et d'évaluation du PCAET

17.4 Financer la politique Climat Air Energie et réaliser une évaluation climat du budget

Objectif 18 : Sensibiliser et former les acteurs du territoire et le grand public sur les enjeux liés aux thématiques climat-air énergie

18.1 Mettre en place un programme de formation énergie-climat pour les agents

18.2 Mettre en place un programme et de sensibilisation de formation énergie-climat pour les élus

18.3 Impulser une politique d'éducation populaire en faveur de la transition écologique

18.4 Organiser un grand événement annuel autour du Climat sur le Territoire de l'Ouest

18.5 Développer un plan de communication pour chaque cible du territoire

Objectif 19 : Montrer l'exemplarité du Territoire de l'Ouest et des communes membres

19.1 Être exemplaire en matière d'écoresponsabilité de la commande publique

19.2 Montrer l'exemplarité de la collectivité sur son patrimoine et ses compétences

19.3 Montrer l'exemplarité de la collectivité dans sa mobilité